Catalogue C+FOR 2023-2024

de contribution carbone en forêt

Centre national de la propriété forestière

Photographies de couverture

Sylvain Gaudin © CNPF
Michel Bartoli © Photothèque CNPF

Mise en page

Patricia Ortiz, CNPF Occitanie

Rédaction

C+FOR - Forêt & carbone (CNPF)
378 Rue de la Galéra
34090 MONTPELLIER

Diffusion

CNPF
47 Rue de Chaillot - 75116 PARIS
Tél : +33 (0)1 47 20 68 39
Fax : +33 (0)1 47 23 49 20
Copyright : © Centre national de la propriété forestière, 2023

Icônes © Freepik Flaticon / vectorsmarket15 / Umeicon / yunaspandusatria / Nikita Golubev © Noun Project Softscape

Le label Bas-Carbone, comment ça marche ?

LABEL BAS CARBONE

Pourquoi un label Bas-Carbone ?

Le label Bas-Carbone (LBC) est un standard qui vise à participer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France, notamment dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015. Il s'agit d'un cadre innovant et transparent visant à labelliser des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration de CO_2. La labellisation de projets ou de comportements allant au-delà des pratiques usuelles accompagne ainsi la transition écologique à l'échelon territorial. L'autorité du LBC est le ministère de la Transition écologique (MTE).

À qui s'adresse-t-il ?

À tout le monde : aux entreprises engagées dans des démarches RSE ou de développement durable, à des établissements publics, à des collectivités, et même à des particuliers qui souhaitent avoir une contribution carbone, après avoir calculé leur empreinte carbone et avoir fait des efforts de réduction.

Est-ce obligatoire ?

Absolument pas : il s'agit d'une initiative volontaire pour les entités qui souhaitent s'engager dans des projets locaux et vertueux qui seront labellisés par un standard garantissant l'efficacité du financement et la qualité environnementale des projets.

Comment fonctionne le label Bas-Carbone ?

Les projets doivent être additionnels en allant au-delà de la réglementation et de la pratique courante. Tout projet se réfère à une méthode validée par le MTE. Le CNPF a rédigé les trois premières méthodes (seules méthodes labellisées pour le secteur forestier en 2023). Elles permettent de financer des projets de boisement, de reconstitution de forêts dégradées ou des conversions de taillis vers la futaie. Chaque méthode indique notamment :

- le **scénario de référence** et celui de projet,
- la démonstration de l'**additionnalité**,
- le **calcul** des réductions d'émissions du projet carbone,
- les modalités de **vérification** des projets (audit) par un tiers indépendant.

Les réductions d'émissions générées par un projet bas-carbone ne sont ni échangeables ni transférables.

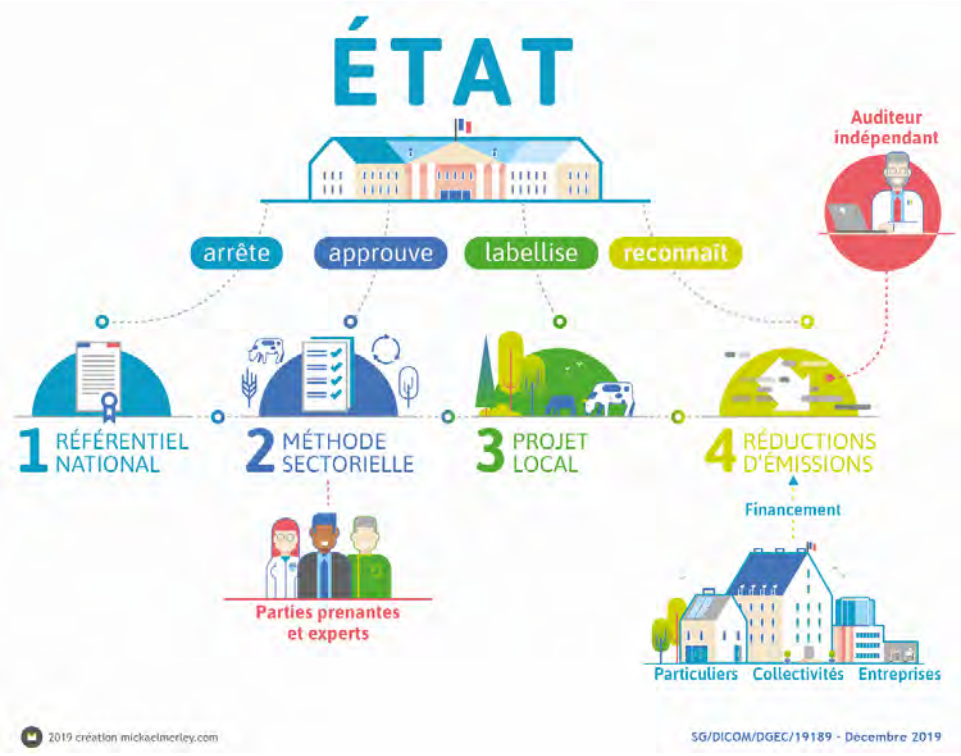

Le fonctionnement du label Bas-Carbone (source : MTE)

Quels sont les projets carbone identifiés ?

Le CNPF peut-il me proposer des projets de contribution carbone ?

Le CNPF tient à jour une liste de projets carbone labellisables qu'il propose aux entités souhaitant avoir une contribution carbone. Ces projets sont classés en quatre catégories identifiées sur la carte ci-après par :

- Les projets de **boisement** : ils concernent des terres agricoles non cultivées ou des friches embroussaillées abandonnées depuis plusieurs années ;
- Les projets de **reboisement** : il s'agit de forêts en situation d'impasse sylvicole dont le potentiel de séquestration du carbone est limité voire remis en cause. Elles sont en partie dégradées, détruites par des incendies, des tempêtes, des attaques sanitaires ou impactées par le changement climatique (essence désormais non adaptée aux conditions climatiques ou du sol). Un reboisement nécessite la récolte du peuplement dégradé avant la plantation de la nouvelle forêt ;
- Les projets de **conversion de taillis en futaie** : cette initiative est moins connue du grand public. Elle consiste à gérer une forêt en y pratiquant des éclaircies adaptées qui vont contribuer à séquestrer le carbone sur le long terme. En passant d'une gestion de taillis (plusieurs brins sur une même souche) à une gestion en futaie, des gains en séquestration de carbone peuvent être envisagés ;
- Les projets de **sylviculture du pin d'Alep** : dans le cadre du programme européen LIFE FOREST CO_2 et d'un partenariat avec l'interprofession France Bois Forêt, le CNPF a élaboré une méthode sur la sylviculture du pin d'Alep. Ces projets consistent à gérer des surfaces de pin en zone méditerranéenne de façon à produire davantage de bois de qualité et de diminuer la sensibilité à l'incendie de ces forêts sur le long terme (cf. p. 9).

Tous les projets proposés tiennent compte de l'adaptation des essences aux sols et au changement climatique.
Les points **noirs** sur la carte localisent les projets carbone déjà réalisés avec nos partenaires.

Cette carte en ligne n'indique qu'une partie des projets que le CNPF collecte. Elle ne prétend à aucune exhaustivité ; c'est pourquoi, l'absence de propositions dans votre département ne signifie pas pour autant qu'aucun projet ne peut être identifié. Le CNPF peut répondre à des demandes particulières et développer des projets sur mesure, au plus près de vos attentes.
N'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur la carte pour vérifier si de nouveaux projets ont été déposés à proximité de votre site ou à contacter directement le CNPF pour des demandes géographiques précises.

*Le CNPF est un **acteur incontournable du carbone forestier** : concepteur de projets carbone depuis 2012, rédacteur du livre « Forêt et carbone » labellisé COP21, rédacteur des trois premières méthodes forestières du LBC, premier organisme à avoir des projets labellisés et actuel numéro 1 en nombre de projets labellisés et financés.*

Comment demander un projet au CNPF ?

Plusieurs entrées sont possibles :

- localisation géographique : le CNPF y répond en concevant sur mesure des projets qui correspondent à vos exigences ;
- budgets RSE ou DD alloués à des opérations de contribution carbone ; le montant attribué conditionne souvent l'envergure du projet et des travaux qui seront réalisés ;
- quantité de CO_2 à compenser : le CNPF peut également concevoir des projets en calibrant vos besoins ;
- prix à la tonne de CO_2 : le CNPF est l'acteur qui a le plus de recul sur cette métrique grâce aux nombreux projets quantifiés depuis plusieurs années.

Besoin d'une proposition sur mesure ?

carbone@cnpf.fr

Localisation des projets carbone potentiels répertoriés par le CNPF en septembre 2023.
Cette cartographie est régulièrement mise à jour. Pour visualiser les dernières modifications, consultez notre site web :
https://www.cnpf.fr/nos-partenariats-carbone

LABEL BAS CARBONE Projets déja réalisés

LABEL BAS CARBONE Reconstitutions de forêts dégradées

LABEL BAS CARBONE Boisements

LABEL BAS CARBONE Améliorations de taillis

Sylviculture du pin d'Alep

Olivier Gleizes © CNPF

Arrachage des vignes en Gironde : de futurs boisements LBC ?

En réponse à une surproduction viticole localisée dans l'Entre-Deux-Mers en Gironde, un plan d'arrachage de 9 500 hectares de vigne a été adopté le 5 juin 2023. En réponse à ce changement d'affectation du sol, de nombreux vignerons envisagent le boisement de ces terres viticoles désormais inexploitées. Ce virage vers la création de nouvelles forêts présente une multitude d'avantages pour le stockage de carbone dans les sols, le climat et la biodiversité. Le label Bas-Carbone incarne l'opportunité de concrétiser cet engagement pour l'environnement.
Le CNPF accompagne déjà des premiers projets de transformation de vignes vers des boisements mélangés.

Co-bénéfices du projet

- Entreprise de travaux forestiers locale (< 50 km)
- Réplicabilité sur le territoire
- Allongement des cycles de production (gestion extensive)
- Bénéfice climatique potentiel de 387 tCO_2 sur 30 ans

La pratique du balivage en Haute-Vienne

Dans le parc naturel régional du Périgord - Limousin, le Groupe La Poste a été un pionnier en finançant dès 2015 des projets pilotes avant même la sortie du label Bas-Carbone. C'est ainsi que des projets de balivage de châtaignier (ou de conversion de taillis vers la futaie) ont vu le jour.
En Haute-Vienne, un projet a permis de transformer 6,1 hectares de taillis vers la futaie, permettant d'avoir ainsi une gestion extensive (récolte de la future futaie vers 50 ans au lieu d'une coupe à blanc de taillis à 20 ou 25 ans). Ce type de sylviculture vise également la fourniture de produits bois à longue durée de vie (parquets, lambris, sciages, charpente…).

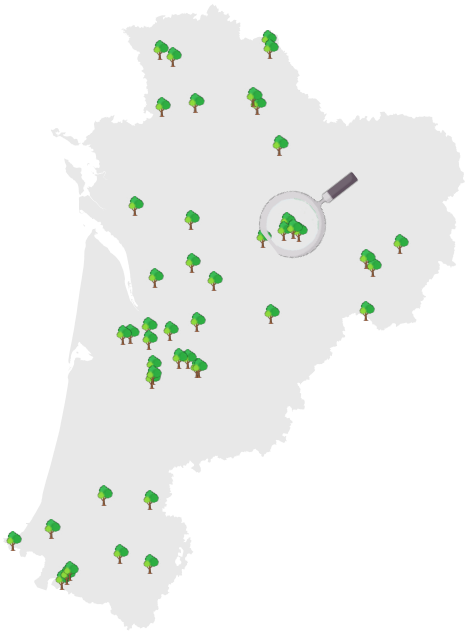

Compteur des projets labellisés et en cours en Nouvelle-Aquitaine

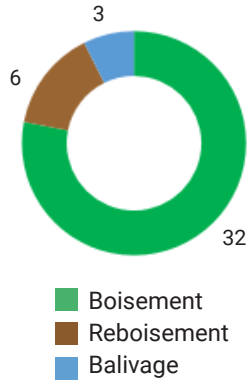

Gilen Igoa-Olhagaray © CNPF

Ils financent nos projets carbone en Nouvelle-Aquitaine

Deux régions agricoles et peu forestières marquées par une dynamique de boisement

Les régions Bretagne et Pays de la Loire, bien que riches en paysages variés et en patrimoine naturel, sont confrontées à leur faible surface forestière et les taux de boisement qui en découlent. À titre indicatif, la Vendée affiche un taux de boisement de seulement 7 %, la Mayenne de 8 %, la Loire-Atlantique de 9 %, l'Ille-et-Vilaine de 12 %, les Côtes-d'Armor, le Finistère et le Maine-et-Loire de 15 %... contre une moyenne nationale de 30 %. Si ces régions se distinguent par une couverture forestière limitée, cela ne reflète toutefois pas l'activité de leur filière bois régionale qui figure parmi les plus actives nationalement.
À l'égard du label Bas-Carbone, les régions Bretagne et Pays de la Loire démontrent un vif engouement pour le boisement suite à des déprises agricoles, que le CNPF accompagne.

© Océane Souppart

Un boisement de prairie dans la Sarthe

Au sud du Mans, ce boisement de prairie de 4,2 hectares situé à Spay propose un riche mélange de neuf essences feuillues toutes autochtones avec le maintien des haies, d'arbres isolés et la préservation d'une mare. La proximité des projets avec certaines zones urbaines constitue un enjeu auquel C+for peut répondre, en lien direct avec l'activité du financeur. Ce boisement a pu être réalisé grâce au soutien de Valloire Habitat, filiale du Groupe Action Logement.

Co-bénéfices du projet

- Mélange de 9 essences autochtones, préservation de haies et arbres isolés
- Préservation d'une marre
- Entreprise de travaux forestiers locale (< 30 km)
- 100 % d"essences autochtones
- Bénéfice climatique potentiel de 965 tCO_2 sur 30 ans

© Océane Souppart

Compteur des projets labellisés et en cours en Bretagne & Pays de la Loire

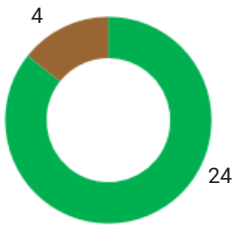

Boisement
Reboisement

Ils financent nos projets carbone en Bretagne et en Pays de la Loire

Olivier Gleizes © CNPF

Le mélange d'essences, le fer de lance des projets C+for

Le mélange d'essences forestières constitue l'un des principaux critères de qualité dans la conception de projets label Bas-Carbone du CNPF. Et pour cause, en diversifiant les espèces, la forêt devient plus résistante et résiliente aux maladies, aux ravageurs ou aux événements climatiques extrêmes. Parallèlement, le mélange d'essences forestières crée une biodiversité en concevant des habitats riches et variés pour une multitude d'espèces.
Sur plus de 120 projets labellisés (d'une surface moyenne de 6 ha), on dénombre en moyenne six essences par projet conçu par le CNPF !

Co-bénéfices du projet

- Mélange de 7 essences toutes autochtones
- Travail du sol par potets travaillés
- Filtration de l'air
- Bénéfice climatique potentiel de 521 tCO_2 sur 30 ans

Un boisement diversifié de prairies dans le Nord

Attenant à la ligne LGV Nord, au cœur de la métropole lilloise (Bouvines), ce projet de boisement de prairie de 1,87 ha a fait l'objet d'un financement par Kiloutou, dont le siège social se situe à seulement 15 km de la plantation. Ce projet illustre à merveille la capacité de C+for de concevoir des projets sur mesure.
Sur les sols particulièrement fertiles du nord de la France, le projet mise sur une composition riche de sept essences feuillues toutes autochtones. Ce boisement en contexte urbanisé présente également un intérêt pour la filtration de l'air.

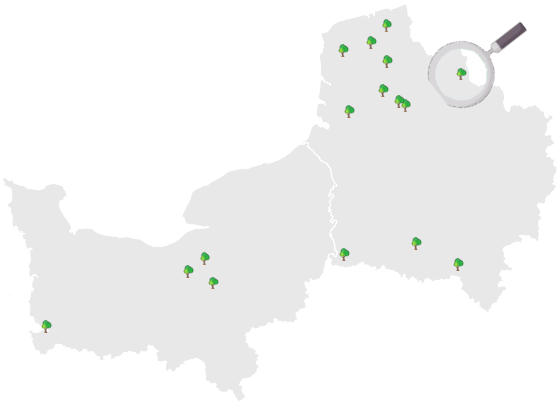

Compteur des projets labellisés et en cours en Hauts-de-France & Normandie

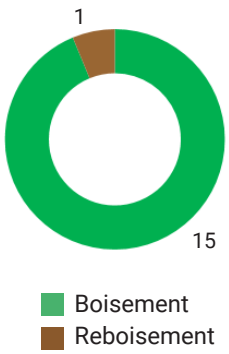

Olivier Gleizes © CNPF

Ils financent nos projets carbone en Hauts-de-France et en Normandie

LA POSTE · KILOUTOU · A.S.O. Amaury Sport Organisation · Tour de France · GT2i · SAFRAN · Chloé · VIIA

La méthode sylviculture du pin d'Alep du CNPF

Souvent présent sur des interfaces urbaines (métropole de Montpellier, métropole d'Aix-Marseille…), le pin d'Alep est une essence prépondérante notamment associée à des enjeux majeurs : mobilisation de son bois pour la construction, gestion sylvicole (éclaircies régulières) pour limiter à long terme le risque d'incendie voire de méga-feu, stockage et séquestration carbone… Pour inciter les propriétaires à gérer durablement ces peuplements et à intégrer la gestion du risque d'incendie, le CNPF a rédigé une 4ème méthode sur la sylviculture du pin d'Alep, à ce jour non validée par le ministère de la Transition écologique.

Olivier Gleizes © CNPF

Un boisement expérimental et innovant de vigne dans l'Hérault

Ce boisement au cœur de l'AOP muscat de Frontignan se situe entre la mer, les vignes et la montagne de la Gardiole. Sur un territoire marqué par une pluviométrie faible et irrégulière, le CNPF a souhaité installer un dispositif expérimental de suivi des essences (réseau ESPERENSE) dans une zone peu boisée afin de disposer de références dans le futur. Le boisement associe quatre feuillus (micocoulier, cormier, chêne pubescent, chêne chevelu) et quatre résineux (pin parasol, pin brutia, cèdre du Liban, cyprès de Provence). Une haie à vocation paysagère en amandier et arbre de Judée a également été installée. Ce projet a fait l'objet d'un vote par les commerciaux de la direction courrier de La Poste.

Co-bénéfices du projet

- Mélange de 10 essences
- Travail du sol par potets travaillés
- Couplage à un réseau expérimental
- Maintien de bordures boisées et création de haies
- Bénéfice climatique potentiel de 783 tCO_2 sur 30 ans

Olivier Gleizes © CNPF

Compteur des projets labellisés et en cours en Occitanie

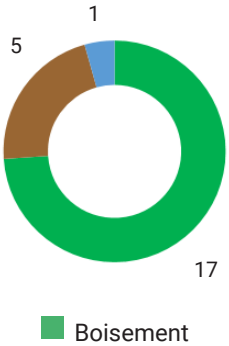

Ils financent nos projets carbone en Occitanie

Le CNPF, leader de la contribution carbone en forêt

Une expertise reconnue
Des projets riches en co-bénéfices

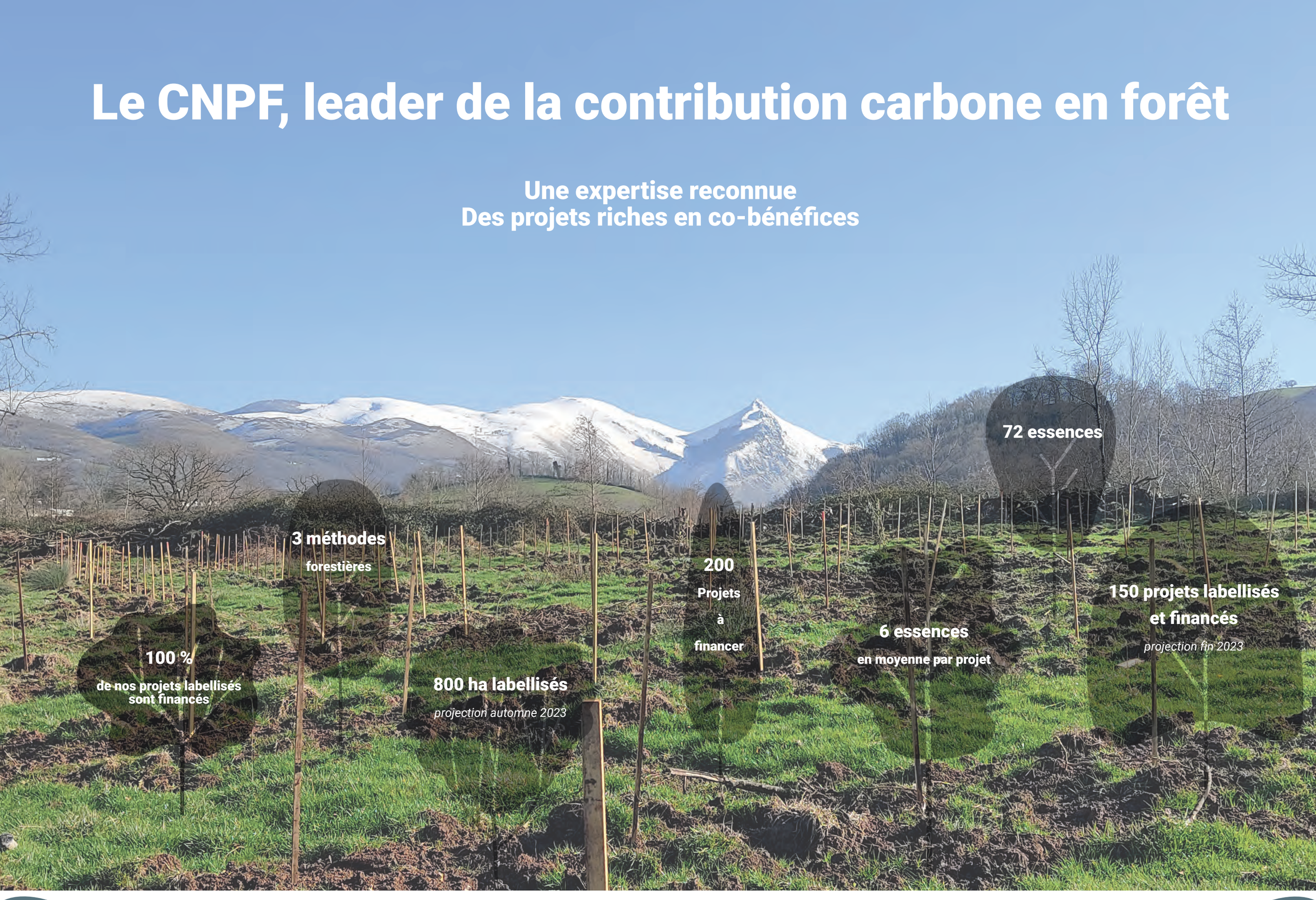

Nicolas Anfray © CNPF

Une diversité de projets pour une grande région

La région Auvergne-Rhône-Alpes offre une diversité de contextes forestiers allant de la montagne jusqu'aux collines, vallées et plateaux boisés. Chaque zone géographique présente donc ses propres caractéristiques climatiques, topographiques et pédologiques ; ce qui se traduit, entre autres, par une grande diversité d'essences végétales. Dans le cadre du label Bas-Carbone, C+for propose une palette tout aussi variée de projets de reboisement et de boisement adaptés à cette pluralité de contextes : déprise de prairies en Auvergne, reboisement de peuplements scolytés dans le Puy-de-Dôme, peuplements ravagés par la tempête de la vallée de l'Arve de 2019…
Ces projets reflètent l'engagement du CNPF à prendre en compte les spécificités de chaque écosystème forestier tout en contribuant aux objectifs plus larges de lutte contre le changement climatique.

Co-bénéfices du projet

- Mélange de 11 essences
- Travail du sol par potets travaillés
- Préservation génétique de la variété ardéchoise du pin de Salzmann
- Projet collectif entre forêt privée et forêt publique
- Bénéfice climatique potentiel de 697 tCO_2 sur 30 ans

L'emblématique projet pilote des Cévennes ardéchoises

Au cœur des Cévennes ardéchoises, ce projet de reconstitution fait suite à deux incendies. Il a fait l'objet d'un reboisement avec le pin de Salzmann (pin autochtone des Cévennes), auquel les locaux sont très attachés. En outre, une diversification avec dix feuillus a été réalisée et est suivie tous les ans pour avoir des retours sur les essences qui donnent de bons résultats, dans une zone essentiellement couverte par le pin maritime et où peu de reboisements sont effectués. Ce projet porté par un collectif de propriétaires, associe forêt privée et communale. Un bel exemple de projet carbone !

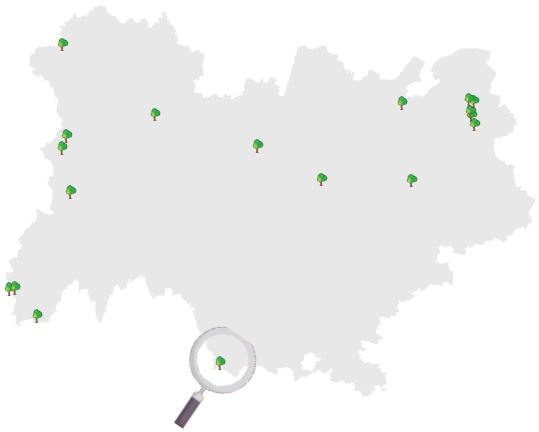

Compteur des projets labellisés et en cours en Auvergne-Rhône-Alpes

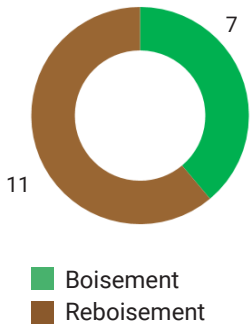

Olivier Gleizes © CNPF

Ils financent nos projets carbone en Auvergne-Rhône-Alpes

Une région durement touchée par la crise des scolytes

La crise des scolytes dans le Grand Est a engendré une véritable catastrophe environnementale et économique, couvrant la quasi-totalité des forêts d'épicéa de la moitié nord de la France. Les scolytes ont envahi les forêts de la région, en particulier les épicéas déjà affaiblis par des conditions climatiques extrêmes, en s'installant sous l'écorce pour se reproduire. Ces insectes creusent des galeries qui coupent la circulation de la sève ; les résineux rougissent puis perdent leurs aiguilles avant de mourir. Les arbres, affaiblis et désormais vulnérables, ont été littéralement décimés, transformant des futaies en des étendues de bois morts. Beaucoup de nos projets dans le quart Nord-Est concernent des reconstitutions de forêts dépérissantes suite aux sécheresses des dernières années.

Sylvain Gaudin © CNPF

Un reboisement dans les Hautes Vosges alsaciennes

Implanté au cœur des Hautes Vosges, ce projet de reboisement vise à restaurer une forêt dépérissante après la crise des scolytes. Pour la première édition du Tour de France femmes de 2022, A.S.O. a souhaité participer au financement de ce projet via le label Bas-Carbone. Le reboisement s'est effectué avec un mélange de quatre essences en zone de forte pente. Il se situe à proximité de trois cols empruntés par les coureuses : le Grand Ballon, le Ballon d'Alsace et la Planche des Belles Filles.

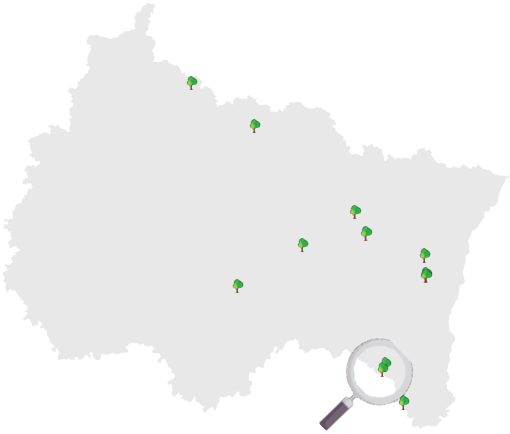

Co-bénéfices du projet

- Mélange de 4 essences
- Pas de perturbation du sol et lutte contre l'érosion
- Entreprise de travaux forestiers locale (< 30 km)
- 70 % d'essences autochtones
- Bénéfice climatique potentiel de 312 tCO_2 sur 30 ans

Sylvain Gaudin © CNPF

Compteur des projets labellisés et en cours en Grand Est

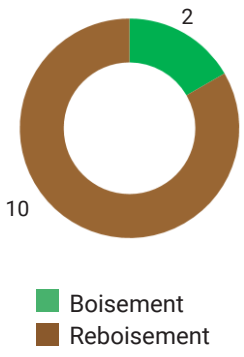

Ils financent nos projets carbone en Grand Est

LA POSTE · A.S.O. Amaury Sport Organisation · Tour de France Femmes avec Zwift · Tour de France · IS Internationaux de Strasbourg · BUBENDORFF · GazelEnergie · Strasbourg Centre Énergies · Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Pierre Bazin © CNPF

Protéger sa plantation, une option devenue nécessité ?

En lien direct avec les surpopulations régionales de gibier, protéger sa plantation forestière revêt désormais une importance cruciale pour garantir le succès à long terme des projets de boisement ou de reboisement. En effet, les jeunes arbres sont particulièrement vulnérables aux activités des animaux sauvages. Les cervidés, les rongeurs et autres herbivores peuvent causer des dégâts considérables en broutant les jeunes pousses ; ce qui conduit souvent à la mort des plants. Au-delà d'une régulation par la chasse, la mise en place de protections telles que des clôtures, des manchons individuels souvent plastiques ou des produits dissuasifs (répulsif) constitue autant de solutions (souvent onéreuses) pour protéger les arbres et offrir un avenir aux forêts. Dans les projets label Bas-Carbone, l'usage de protections s'avère donc nécessaire. Le CNPF commence même à tester des protections biodégradables pour réduire au maximum l'introduction de matières plastiques en forêt.

Un reboisement modèle dans le Morvan

Situé au cœur du parc naturel régional du Morvan, le projet de reconstitution post-scolytes de Montsauche-les-Settons constitue un véritable renouveau par rapport à la précédente monoculture de 14,9 hectares d'épicéa commun en place avant dépérissement. En effet, le financement de DIM a permis au propriétaire forestier de planter pas moins de neuf espèces différentes dans ce projet de reboisement ! Tout en intégrant le changement climatique, le CNPF a souhaité aller plus loin en proposant une composition en essences alignée sur la proportion actuelle des forêts du Morvan, à savoir 55 % de feuillus et 45 % de résineux.

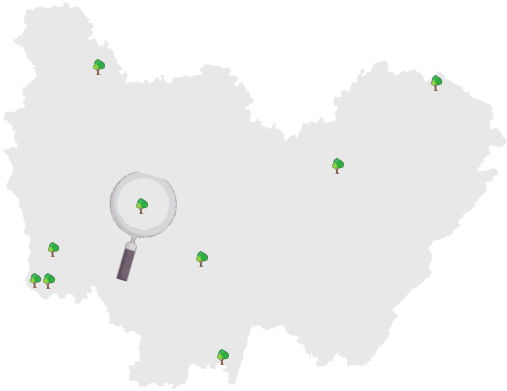

Co-bénéfices du projet

- Mélange de 9 essences
- Entreprise de travaux forestiers locale (< 30 km)
- 52,9 % d'essences autochtones
- Bénéfice climatique potentiel de 3 865 tCO_2 sur 30 ans

Compteur des projets labellisés et en cours en Bourgogne-Franche-Comté

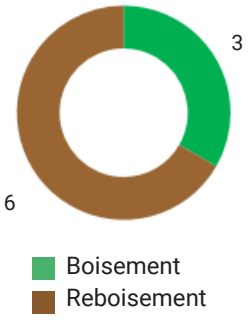

Sylvain Gaudin © CNPF

Ils financent nos projets carbone en Bourgogne-Franche-Comté

DIM PARIS

FESTIVAL DE CANNES

LA POSTE

Feux de forêts : une problématique en progression

Le risque d'incendie en forêt est une préoccupation majeure. Les conditions climatiques, comme les périodes de sécheresse, les températures élevées et le vent, peuvent créer un environnement propice à la propagation rapide des flammes. En parallèle, les zones boisées, riches en matières végétales sèches, deviennent ainsi des zones sensibles à ces catastrophes et ces conditions favorisent la propagation rapide du feu.
En l'occurrence, ces incendies causent des dommages écologiques, économiques et sociaux importants. La prévention, la gestion forestière, la desserte et le choix des essences peuvent être des facteurs clés permettant de limiter le risque d'incendie.
Contrairement aux idées reçues, il n'est pas toujours pertinent de replanter systématiquement après un incendie. Il est pertinent d'attendre quelques années et d'observer si une dynamique naturelle se met en place pour reconstituer l'état boisé. C'est ce que fait le CNPF avant de concevoir un reboisement post-incendie, en ne privilégiant que les projets sans possibilité de régénération naturelle.

Anthony Cubaynes © CNPF

Un reboisement post-incendie dans l'arrière-pays niçois

Ce projet situé à Saint-Cézaire-sur-Siagne vise la reconstitution d'une partie d'un massif détruit par un incendie le 1er août 2017. Il a vu le jour grâce au financement du Festival de Cannes et de la région PACA. Après quatre années d'observation par le CNPF, aucune régénération naturelle n'a pu s'installer. Par conséquent, les propriétaires ont choisi de reboiser. Soumis à un important aléa incendie, ce projet de 6 hectares mise sur la diversité d'essences (mélange mixte feuillus/résineux) pour atténuer le risque tout en introduisant une grande diversité d'essences.

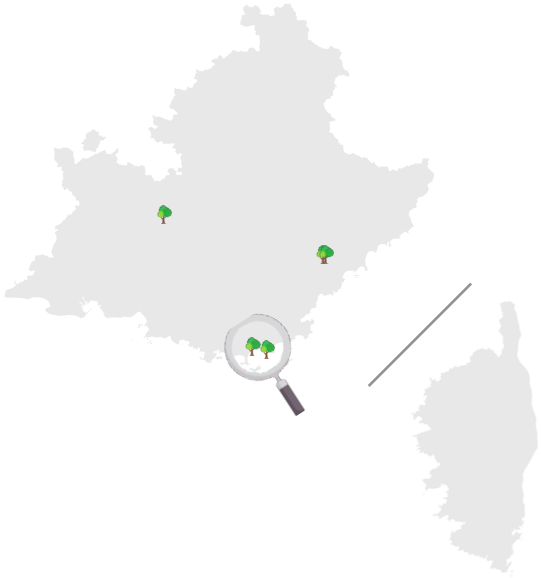

Quentin Vanneste © CNPF

Co-bénéfices du projet

- Mélange de 8 essences
- Travail du sol par potets travaillés
- Entreprise de travaux forestiers locale (< 30 km)
- Maintien d'arbres d'intérêt écologique
- Bénéfice climatique potentiel de 474 tCO_2 sur 30 ans

Compteur des projets labellisés et en cours en Provence-Alpes-Côte d'Azur

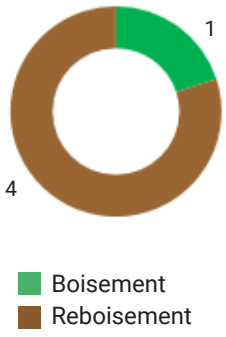

Ils financent nos projets carbone en Provence-Alpes-Côte d'Azur

FESTIVAL DE CANNES
L'OCCITANE EN PROVENCE
CHÂTEAU GALOUPET CRU CLASSÉ DE PROVENCE
DIAM
KEDGE BUSINESS SCHOOL

Philippe Gaudry © CNPF

Des forêts feuillues décimées par des pathogènes

Les forêts sont régulièrement soumises à des menaces discrètes bien que significatives qui émergent sous la forme de maladies ciblant les arbres emblématiques de nos régions. La maladie de l'encre vise le châtaignier et entraîne une pourriture des racines et du collet jusqu'à la base du tronc, impliquant une mort rapide pour les individus fortement attaqués. La chalarose (*chalara fraxinea*) est un champignon qui cible les frênes et affaiblit ces derniers. Elle a déjà laissé une empreinte désastreuse sur les frênaies en Europe, décimant un grand nombre d'arbres et perturbant profondément les écosystèmes forestiers. Ainsi, lorsque le frêne est l'essence quasi-exclusive sur la parcelle et qu'il ne subsiste pas suffisamment de tiges d'autres essences susceptibles de fournir à terme du bois d'œuvre, le peuplement dépérissant est substitué et une plantation de chêne ou de feuillus précieux peut alors être envisagée. Ces deux maladies sont, entre autres, présentes dans le Centre et l'Île-de-France. Le CNPF propose plusieurs projets de restauration de forêts dépérissantes.

Co-bénéfices du projet

- Mélange de 4 essences
- Pas de perturbation du sol
- Bénéfice climatique potentiel de 218 tCO_2 sur 30 ans

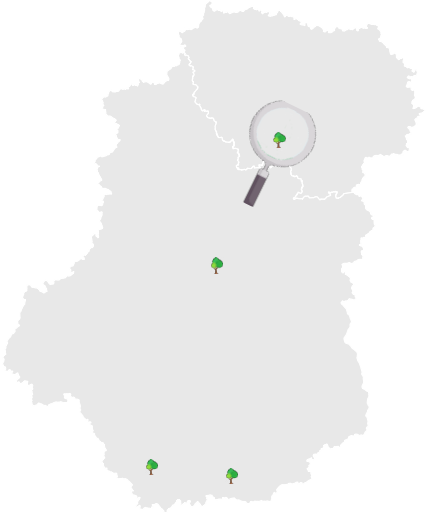

Un reboisement d'une frênaie chalarosée en Essonne

Le projet de reboisement de Vayres-sur-Essonne avait pour objet de reconstituer une forêt de 2 hectares après un dépérissement très intense des frênes par la chalarose. Grâce à un financement de VIIA à hauteur de 70 % du coût du projet, l'équipe C+for du CNPF et le propriétaire porteur du projet ont pu intégrer un mélange varié de trois essences feuillues plus adaptées.

Compteur des projets labellisés et en cours en Centre-Val de Loire & Île-de-France

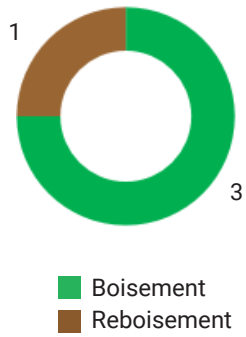

Gilen Igoa-Olhagaray © CNPF

Ils financent nos projets carbone en Centre-Val de Loire et en Île-de-France

Etienne Beraud © CNPF

Ils ont choisi la qualité de l'offre du CNPF

Toute notre actualité carbone à suivre sur LinkedIn

CNPF - C+for - Forêt & carbone

En vente à l'Institut pour le développement forestier

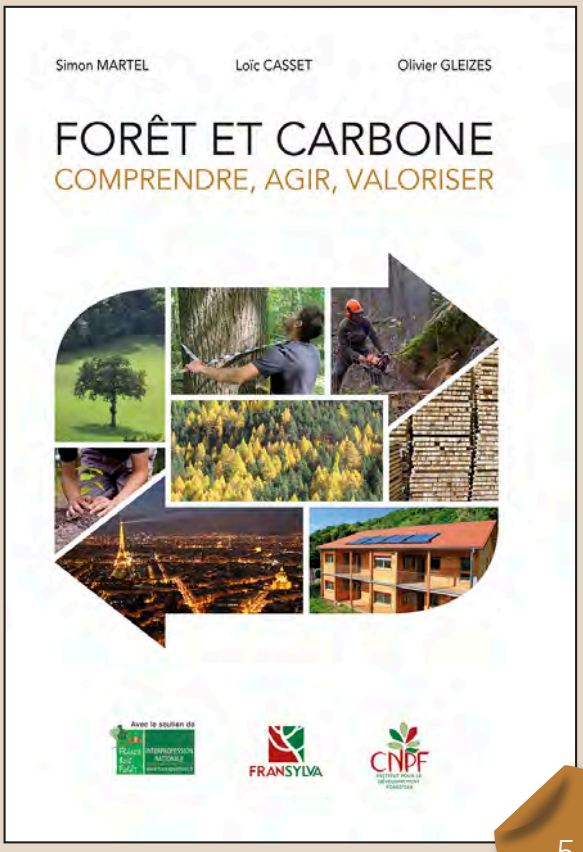

5 €

Forêt et carbone

COMPRENDRE, AGIR, VALORISER

Simon MARTEL Loïc CASSET Olivier GLEIZES

Ce livre explique comment la forêt contribue à l'atténuation du changement climatique et fournit les outils nécessaires pour réaliser des projets dans ce but : itinéraire sylvicole « cabone + », types de travaux forestiers, modalités de financement pour les entreprises ou les collectivités, intérêts pour les propriétaires et les financeurs...

2015, 160 pages, format 16 x 24 cm - Éditions CNPF-IDF

disponible seulement en version numérique

Forêt & Carbone
http://bit.ly/2GbMbMj

9,5 €

Forêt-entreprise n°245

LE CARBONE FORESTIER
AU COEUR DE NOTRE SOCIÉTÉ

Olivier GLEIZES Simon MARTEL

Numéro spécial intégralement consacré au carbone forestier. Chaque année, la filière forêt-bois atténue entre 20 et 25 % des émissions nationale de CO_2. Les forestiers sont donc des acteurs majeurs de notre future société bas-carbone. Des projets carbone forestiers sont déjà réalisés entre des entreprises souhaitant compenser une part de leurs émissions non réductibles et des forestiers impliqués, grâce à l'expertise du CNPF. Le carbone supplémentaire capté par des adaptations sylvicoles est alors estimé et devient finançable. Comment le label Bas-Carbone va-t-il certifier ces mécanismes de compensation carbone ?

2019, 80 pages, format 21 x 29,7 cm - Éditions CNPF-IDF

disponible aussi en version numérique 7,99 €

Renseignements auprès de la librairie :

CNPF - Institut pour le développement forestier
47 rue de Chaillot, 75116 Paris, Tél. : 01 47 20 68 39,
courriel : idf-librairie@cnpf.fr
site : www.foretpriveefrancaise.com/publications

Le Centre national de la propriété forestière est l'établissement public en charge du développement, de l'orientation et de l'amélioration de la gestion des forêts privées. En France métropolitaine, 74 % de la forêt est privée, appartenant à quelque 3,3 millions de propriétaires forestiers pour 12,2 millions d'hectares à vocation de production. Un tiers de la forêt privée est gérée selon un document de gestion durable agréé par les 10 délégations régionales du CNPF.

Créé en septembre 2021, C+FOR - Forêt & carbone est le service d'utilité forestière du CNPF chargé de concevoir les projets bas-carbone pour les entités qui souhaitent contribuer localement aux puits de carbone forestiers.

carbone@cnpf.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF C+For Forêt et carbone